

Nombre de membres

27

Nombre de présents

13

Pouvoirs :

7

Nombre d'absents

14

Nombre de votants

20

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE d'EURE-ET-LOIR

Séance du 31 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 janvier 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 22 janvier 2025 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Quorum

14

Etaient présents :

- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS,
- Sylvie HONNEUR-BÜCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Patrick LAFAVE, Conseiller de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES FORETS DU PERCHE,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUASIS,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET,

Pouvoirs :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTROU a donné pouvoir à Martine BOUILLARD,
- John BILLARD, Maire du FAVRIL, a donné pouvoir à Michel CHARPENTIER,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES, a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET a donné pouvoir à Philippe GALIOTTO,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère départementale a donné pouvoir à Sylvie HONNEUR BÜCHER
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS, a donné pouvoir à Damien STEPHO,

Absents excusés :

- Benoît DELATOCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Olivier MARCADCION, Maire adjoint de LUCÉ,
- Benoit PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES,

Absents :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,

Secrétaire de séance :

- Sylvie HONNEUR-BÜCHER

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe,
- Laurent ARCHENAUT, Payeur départemental

Délibération n° 2025 – D – 04**Conseil d'administration****Séance du 31 janvier 2025****Objet : Adhésion au GIP RECIA**

Exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

Considérant que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

Considérant que le GIP RECIA, opérateur public de services numériques, mutualise des outils et des compétences pour les collectivités et structures publiques du territoire régional.

Il se positionne sur des missions de conseil, d'expertise et d'accompagnement, uniquement dans le champ de l'action publique.

Considérant que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit à ses membres au bénéfice de l'ensemble des services proposés, tels que les télécoms haut débit, fibre, télécoms ...), la dématérialisation administrative et communication citoyenne, la conformité RGPD et protection des données, la supervision des systèmes d'information ou encore la cybersécurité.

Dans la mesure où l'adhésion du centre de gestion lui permet, dans le cadre de la mutualisation, de bénéficier de services numériques et d'équipements adaptés à ses besoins usages à des tarifs attractifs et en cohérence sa taille, ainsi que d'un accompagnement de proximité adapté à ses spécificités, grâce à la connaissance approfondie des collectivités et des établissements scolaires des agents du GIP qui sont pour partie agents territoriaux et enseignants en position de détachement.

Il est donc proposé au conseil d'administration d'adhérer au GIP RECIA domicilié 3 avenue Claude Guillemin - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2, Loiret, afin de pouvoir bénéficier des prestations qu'il propose à ses membres, d'approuver les termes de la convention d'adhésion jointe et d'autoriser le Président à signer tout document en lien avec l'adhésion et à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA.

A titre indicatif, le montant de l'adhésion annuelle est actuellement de 500€/an.

En adhérant au GIP, il appartient également au conseil d'administration de désigner, par un vote à bulletins secrets, parmi les membres du Conseil d'administration, un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA.

Les membres du Bureau réunis en date du 16 janvier 2025 ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adhérer au GIP RECIA domicilié 3 avenue Claude Guillemin - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2,
- d'approuver les termes de la convention d'adhésion annexée à la présente,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

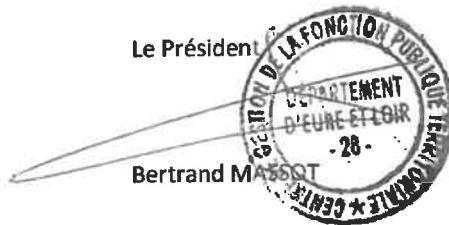
Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 028-282800374-20250131-2025_D_04-DE

Bertrand MASSOT

- décide de réaliser un vote à main levée pour procéder à la désignation des représentants du GIP RECIA au sein du GIP RECIA,
- de désigner Bertrand MASSOT représentant titulaire et Jean-Luc DUCERF représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,



Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en préfecture le: 4 FEV. 2025

De la publication le :

Par délégation,
La Directrice Générale
Gabrielle BARRETT

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 028-282800374-20250131-2025_D_04-DE

Berger
Levrault



Annexe 3

FORMULAIRE VALANT ADHÉSION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP RECIA

Je soussigné(e) : BERTRAND MASSOT

Fonction : PRESIDENT DU CDG28

Vu la délibération de l'organe délibérant, en date du 31 janvier 2025, m'autorisant en tant que représentant de l'établissement à signer la convention constitutive du GIP RECIA,

M'engage à adhérer au GIP RECIA :

Nom de la collectivité ou de l'établissement (dénomination sociale)	CDG 28 – 9 rue jean Perrin 28600 LUISANT
Forme juridique (collectivité territoriale, EPIC, EPCC, syndicat, association,...)	EPA
SIRET	282 800 374 000 21
Adresse du siège	9 rue jean Perrin 28600 LUISANT
Numéro de téléphone	0237.91.43.40
Pour les organismes publics : Préfecture Trésorerie	Préfecture d'Eure et Loir 1 Pl. de la République, 28019 Chartres PAIERIE DEPARTEMENTALE D'EURE-ET-LOIR 3 Place de la République 28000 Chartres

Certifie avoir pris connaissance de la convention constitutive et des règlements intérieur et financier du GIP RECIA

Fait à LUISANT , lefévrier 2025

Signature et cachet de la Collectivité



Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le
ID : 028-282800374-20250131-2025_D_04-DE

Bonjour
Levraud

Représentation à l'Assemblée Générale du GIP RECIA

Etablissement représenté	Centre de gestion de la fonction publique territoriale CDG 28
Adresse / CP / Ville	9 rue jean perrin 28600 LUISANT
Téléphone Mail	02.37.91.43.40

Coordonnées du représentant « Titulaire »

Nom-Prénom	
Fonction	
Adresse <i>(si différente de celle de l'établissement)</i>	
Téléphone Mail	

Coordonnées du représentant « Suppléant »

Nom-Prénom	
Fonction	
Adresse <i>(si différente de celle de l'établissement)</i>	
Téléphone Mail	



ADHESION AU GIP RECIA

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 028-282800374-20250131-2025_D_04-DE

Fiche récapitulative des services souscrits

Les services souscrits font l'objet d'une présentation, d'une réunion de cadrage puis d'un conventionnement entre l'établissement et le GIP RECIA en amont de leur mise en œuvre.

Un service non souscrit au stade de l'adhésion peut être mis en place ultérieurement sur simple demande de l'adhérent. Pour toute information complémentaire avant la souscription, n'hésitez pas à consulter le détail de nos offres en cliquant sur les services ci-dessous ou à contacter nos chargés de missions à l'adresse cdm@recia.fr

L'établissement/la collectivité CENTRE DE GESTION 28, représenté par M. Bertrand MASSOT, Président dûment habilité souhaite adhérer au GIP RECIA pour bénéficier des services suivants :

E-Administration

- Outils SOLAERE**
- Valise « ONE » / Offre Numérique Essentielle**
 - Pack « Sécurisation des échanges »
 - Pack « Gestion de la communication et de la relation citoyen »

E-Education

- Environnement numérique de travail **PrimOT** pour les écoles > Voir
- Territoire Numérique Educatif** (exclusivement pour les collectivités du Cher)

Télécommunications

- Liens internet à très haut débit** : internet, téléphonie fixe sur IP, filtrage URL, ...
- Forfait de téléphonie mobile**
- Objets connectés** : services de machine to machine, services d'internet des objets

Expertise – Accompagnement – Conseil

- DSI mutualisée** : état des lieux, conseil, assistance à maîtrise d'ouvrage
- Prestations numériques** : mails, nom de domaine, hébergement
- Sécurité informatique** : solution Petite Collectivité, parcours de sécurisation
- Protection des données** : audit RGPD, accompagnement juridique

Précisions sur la strate de l'établissement et l'effectif

Effectif de l'établissement : 39

Nombre d'habitants (pour les communes) :

Nombre de structures membres (EPCI/Syndicat/...) :

Fait à LUISANT , le février 2025

Signature et cachet de la Collectivité